WOINCOURT
Bourse
3 et 4 décembre 2017
Règlement

Articles 1 : La bourse est ouverte à tout éleveurs ayant engagés des animaux au concours.
Articles 2 : Le nombre de sujet est limité à 1/3 de ses encagements
Exemple 9 sujets encagés au concours donne droit à 3 sujets en bourse.
Articles 3 : Seuls les sujets de race pure ayant une identification homologuée seront acceptés. Tout sujet n'ayant pas les caractéristiques de la race engagé, sera retiré de la vente et ne donnera pas droit au remboursement des droits d'inscriptions. Un passage éventuel des juges (sans jugement) pourra être effectué afin de détecter toute anomalie.
Articles 4 : Les sujets présentés devront être à maturité sexuel.
Articles 5 : Les lapins seront pesés à l'enlogement et devront être au minimum du poids autorisé par le standard. Tout lapins étant en dessous du poids minimum ne sera pas encagé et ne donnera pas droit au remboursement des droits d'inscriptions.
Articles 6 : Les animaux vendus ne pourront pas être remplacés.
Articles 7 : la S.A.V.M, majorera le prix de 20% payable par l'acheteur.
Articles 8 : Les exposants feront parvenir leur déclaration d'inscription pour le 06/11/2017 en même temps que celle du concours.

DECLARATION D'INSCRIPTION

De Madame, Monsieur ……

N° ……..rue……

Code postal……. Localité……..

DETAIL :

……...Unités à 2 € = ….……....€

La présentation en couple n'est pas autorisée.

Pour les volailles n'oubliez pas d'indiquer race naine (RN) ou grande race (GR) en cochant la case correspondante ainsi que pour l'âge des sujets Adulte ou Jeune

Ne consacrer qu'une ligne par lot

Mâle : M Femelle: F	ADULTE	JEUNE	RN	GR	Race	Couleur	Prix de vente

Le soussigné après avoir pris connaissance du règlement, en accepte les conditions.

A…….. le …… Signature de l'éleveur